

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 10 décembre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2018**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
6. **FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de novembre 2018
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de novembre 2018
 - 6.3 Comptes à radier du système dont le recouvrement est devenu impossible

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Affectations de projets à l'excédent de fonctionnements affecté
- 6.5 Dépôt d'une nouvelle programmation de travaux en vue d'obtenir le transfert d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TEC) pour les années 2014 à 2018
- 6.6 Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration
- 6.7 Offre de services de PG Solutions pour la plateforme de paiement aux fournisseurs Transphère, au montant de 2 750 \$ plus les taxes applicables
- 6.8 Octroi du contrat d'assurance 2018-2019 du programme de regroupement de dommages de l'UMQ - Regroupement Estrie

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de novembre 2018
- 7.2 Report de la décision - Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 125, chemin des Chalets
- 7.3 Autorisation au projet de rénovation pour le commerce situé au 214, rue Child
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 65, rue Wellington
- 7.5 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 67, rue Main Ouest
- 7.6 Renouvellement des mandats de madame Claude Laurence et messieurs Alain Ouellette et Serge Gosselin à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook
- 7.7 Ratification du budget de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrées de 2 040 804 \$

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

- 8.1 Renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et la Bibliothèque de Coaticook inc. et autorisation de signature
- 8.2 Renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et le Musée Beaulne et autorisation de signature
- 8.3 Renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook et autorisation de signature

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 8.4 Entente entre la Ville de Coaticook et la Bibliothèque de Coaticook inc. pour une avance de fonds de 29 100 \$ et autorisation de signature

9. LOISIRS

- 9.1 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Dylan Riendeau pour l'entretien des patinoires et bâtiments des parcs Denis Madore et Boisjoli et autorisation de signature
- 9.2 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Jacob Dubé pour l'entretien des patinoires et bâtiments des parcs Yvon Lemieux et Kennedy et autorisation de signature
- 9.3 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Pierre Lamy pour l'entretien de la patinoire et bâtiment au parc Couillard et autorisation de signature
- 9.4 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Marc-Olivier Beaudoin pour l'entretien et la surveillance de la patinoire et bâtiment au parc Laurence et autorisation de signature

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Bail entre la Ville de Coaticook et Cabico pour la location d'un local sur la rue Merrill et autorisation de signature
- 10.2 Bail entre la Ville de Coaticook et Cabico pour la location d'un local sur la rue Akhurst et autorisation de signature
- 10.3 Bail entre la Ville de Coaticook et Industries Phibia inc. pour la location d'un local sur le rue Akhurst et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Réquisition numéro 2018-35 au montant de 60 000 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux d'adaptation SCADA pour le délestage du nouveau poste 120 kV
- 11.2 Mandat aux Services EXP pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de construction de son futur bassin de rétention du ruisseau Pratt pour un montant total de 51 800 \$

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Reconduction de l'entente de partenariat avec la Sureté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2019 et autorisation de signature
- 12.2 Demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres - Volet 1

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 12.3 Autorisation à la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook à procéder au règlement d'emprunt 6-1 (2018) relatif au financement de l'acquisition d'un camion échelle pour un montant maximal de 1 718 910 \$

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Appui aux Cercles de Fermières du Québec

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2019
- 14.2 Adoption de la Politique portant sur le temps supplémentaire applicable aux employés-cadres et autorisation de signature
- 14.3 Entente entre la Ville de Coaticook et les employés-cadres de la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 14.4 Modifications au contrat de travail de Monsieur François Fréchette et autorisation de signature
- 14.5 Dépôt du calendrier 2019 des assemblées du conseil municipal

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement numéro 29-B-5 (2019) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2019 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux et demande de dispense de lecture
- 15.2 Avis de motion du règlement numéro 24-1-20 (2019) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2019 et demande de dispense de lecture
- 15.3 Avis de motion du règlement numéro 25 (2019) intitulé règlement imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2019 et demande de dispense de lecture
- 15.4 Adoption du règlement numéro 2-5-11 (2018) fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 2-5-10 (2016)
- 15.5 Adoption du règlement numéro 6-1-62 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone à vocation commerciale numéro C-501-3»
- 15.6 Adoption du règlement numéro 6-1-63 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone RC-613»

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour le regroupement d'achat en commun pour les assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagement semblables pour les années 2019-2024

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18-12-34757 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 18-12-34757

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34758 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2018

RÉSOLUTION 18-12-34758

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 novembre 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 23 novembre 2018 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 novembre 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 23 novembre 2018 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Adoption du budget 2019 : Résumé et explications;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Fermeture de l'hôtel de ville 13 décembre 2018 – réaménagement de l'intérieur;
- Dernier Crieur Public en décembre, nouvelle formule à venir en 2019;
- Opération Nez rouge;
- Cuisine collective des fêtes, demain au centre Élie-Carrier;
- Félicitations à Rues Principales pour l'activité organisée lors de l'arrivée du Père Noël au centre-ville, glissades etc...

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

18-12-34759

- 6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

RÉSOLUTION 18-12-34759

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de novembre 2018 au montant total de 2 029 286,66 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de novembre 2018 comme suit :

- Fonds administration : 1 130 656,59 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 898 630,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de novembre 2018.

18-12-34760

- 6.3 COMPTES À RADIER DU SYSTÈME DONT LE RECOUVREMENT EST DEVENU IMPOSSIBLE

RÉSOLUTION 18-12-34760

CONSIDÉRANT qu'après trois ans, les créances dues à la municipalité se prescrivent et qu'il y a lieu de les radier des registres de l'administration;

CONSIDÉRANT qu'après dix ans, les créances dues à la municipalité suite à un jugement se prescrivent et qu'il y a lieu de les effacer des registres de l'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de radier les comptes prescrits et irrécouvrables tels qu'il est décrit dans les documents préparés par le trésorier, monsieur Benoit Marquis, et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34761 6.4 AFFECTATIONS DE PROJETS À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS AFFECTÉ

RÉSOLUTION 18-12-34761

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a engagé des dépenses pour :

• Prolongement réseau cyclable	25 000 \$
• Descente barrage St-Paul	23 254 \$
• Lampadaire parc Laurence	42 000 \$
• Réfection mur St-Paul	30 000 \$
• Réfection conduite centrale St-Paul	20 000 \$
• Remplacements disjoncteur Poste McDuffee	47 145 \$
• Restauration des berges	25 000 \$
• Ajout trottoirs Baldwin	40 000 \$
• Démentiellement passerelle Gorge	12 000 \$
• Enlèvement des boues	25 000 \$
• Logiciel et ordinateur pour inspection	7 000 \$
• Pavage, chemin Giroux	26 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a choisi de les payer en partie ou en entier avec l'excédent de fonctionnements - affectés;

CONSIDÉRANT que les projets ci-haut mentionnés sont terminés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'utiliser l'excédent de fonctionnements affectés pour payer les projets ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34762 6.5 DÉPÔT D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION DE TRAVAUX EN VUE D'OBTENIR LE TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

RÉSOLUTION 18-12-34762

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'un délai supplémentaire allant jusqu'au 31 décembre 2019 pour exécuter ses travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déposer une nouvelle programmation TECQ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34763

6.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

RÉSOLUTION 18-12-34763

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PVA;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser les dépenses d'un montant de 124 996 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34764

6.7 OFFRE DE SERVICES DE PG SOLUTIONS POUR LA PLATEFORME DE PAIEMENT AUX FOURNISSEURS TRANSPHÈRE, AU MONTANT DE 2 750 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-12-34764

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire le paiement à ses fournisseurs via la plateforme Transphère;

CONSIDÉRANT que cette façon de procéder simplifiera le paiement des fournisseurs;

CONSIDÉRANT que les coûts associés au traitement des chèques seront également réduits;

CONSIDÉRANT qu'il y aura également des frais par transaction en fonction d'un volume de transactions mensuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier concernant l'offre de services de PG Solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour la plateforme de paiement aux fournisseurs Transphère, au montant de 2 750 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser le trésorier à signer ladite offre jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34765

6.8 OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE 2018-2019 DU PROGRAMME DE REGROUPEMENT DE DOMMAGES DE L'UMQ - REGROUPEMENT ESTRIE

RÉSOLUTION 18-12-34765

CONSIDÉRANT que les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civiles et automobiles, pour le terme 2018-2019;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Fidema groupe conseil inc., suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposées;

CONSIDÉRANT que l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- Que la Ville de Coaticook accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2018-2019 pour un montant total de 53 185 \$ incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant Fidema groupe-conseil inc. et autorise à cet effet, le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02-190-00-424, 02-819-00-422, 02-819-00-422 pour l'année 2018 et les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02 190-00-424, 02-819-00-422, 02 819-00-424 pour l'année 2019, et;
- Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422 à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 24 904 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;
- Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 21 958 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de novembre 2018, tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 REPORT DE LA DÉCISION - DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 125, CHEMIN DES CHALETS

Les membres du conseil reportent la décision à plus tard.

18-12-34766

7.3 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 214, RUE CHILD

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 18-12-34766

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour le commerce situé au 214, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-203-2 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour le commerce situé au 214, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34767

7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 65, RUE WELLINGTON

RÉSOLUTION 18-12-34767

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 65, rue Wellington;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-209-2 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 65, rue Wellington, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34768

7.5 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 67, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 18-12-34768

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 67, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 67, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34769

7.6 RENOUELEMENT DES MANDATS DE MADAME CLAUDE LAURENCE ET MESSIEURS ALAIN OUELLETTE ET SERGE GOSSELIN À TITRE DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-12-34769

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2-3-1 constituant le comité consultatif d'urbanisme de Coaticook stipule que la durée du mandat de chacun des membres du comité est de deux ans;

CONSIDÉRANT que les mandats de madame Claude Laurence et messieurs Alain Ouellette et Serge Gosselin à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme seront échus le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que ceux-ci ont signifié leurs intérêts à renouveler leurs mandats;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de renouveler les mandats de madame Claude Laurence et messieurs Alain Ouellette et Serge Gosselin à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34770

7.7 RATIFICATION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK DÉMONTRANT DES REVENUES, DÉPENSES ET AFFECTATIONS ÉQUILIBRÉES DE 2 040 804 \$

RÉSOLUTION 18-12-34770

CONSIDÉRANT que les municipalités d'East Hereford, Compton, Dixville, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette, Ogden, Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine de Hatley, Ayers Cliff, Canton de Hatley, Barnston Ouest, Stanstead Est, Canton de Stanstead et les villes de Waterville, Stanstead, Magog, Orford et Coaticook sont partis à une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis aux municipalités membres ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter le budget de l'année 2019 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 2 040 804 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

18-12-34771

8.1 RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34771

CONSIDÉRANT que la Ville est et demeure propriétaire de l'édifice de la Vieille Poste ainsi que du terrain sur lequel sont situés ces bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Corporation est légalement constituée pour opérer, promouvoir, animer et contrôler les activités et administrer le budget de la Bibliothèque de Coaticook inc., sis à la Vieille Poste;

CONSIDÉRANT que les parties aux présentes désirent prévoir les modalités d'utilisation de la Vieille Poste par la Corporation ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente doit être modifié en raison de la modification de la cédule des versements de l'aide financière accordée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le renouvellement du protocole d'entente avec la Bibliothèque de Coaticook inc. afin de prévoir les modalités d'utilisation de la bibliothèque Françoise-Maurice ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation, laquelle est jointe aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34772

8.2 RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MUSÉE BEAULNE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34772

CONSIDÉRANT que la Ville est et demeure propriétaire de l'édifice du Château Arthur Osmore-Norton ainsi que du terrain sur lequel sont situés ces bâtiments;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Corporation est légalement constituée pour opérer, promouvoir, animer et contrôler les activités et administrer le budget du Musée Beaulne inc., sis au Château Norton;

CONSIDÉRANT que les parties aux présentes désirent prévoir les modalités d'utilisation du Château Norton par la Corporation ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente doit être modifié en raison de la modification de la cédule des versements de l'aide financière accordée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le renouvellement du protocole d'entente avec le Musée Beaulne afin de prévoir les modalités d'utilisation du Château Arthur Osmore-Norton ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation, laquelle est jointe aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34773

8.3 RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34773

CONSIDÉRANT que la Ville est et demeure propriétaire de l'édifice Église Sisco Memorial ainsi que du terrain sur lequel sont situés ces bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Corporation est légalement constituée pour opérer, promouvoir, animer et contrôler les activités et administrer le budget du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, sis à l'Église Sisco Memorial;

CONSIDÉRANT que les parties aux présentes désirent prévoir les modalités d'utilisation de l'Église Sisco Memorial par la Corporation ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente doit être modifié en raison de la modification de la cédule des versements de l'aide financière accordée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le renouvellement du protocole d'entente avec le Pavillon des arts de Coaticook afin de prévoir les modalités d'utilisation de l'Église Sisco Memorial ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation, laquelle est jointe aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34774

8.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK INC. POUR UNE AVANCE DE FONDS DE 29 100 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 18-12-34774

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice fait partie des organismes contrôlés de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice a besoin de liquidité pour ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT la demande de la Bibliothèque Françoise-Maurice pour une avance de fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que le conseil consent une avance de fonds d'un montant de 29 100 \$ à la Bibliothèque de Coaticook inc. aux conditions prévues à l'entente annexée aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

18-12-34775

9.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR DYLAN RIENDEAU POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES ET BÂTIMENTS DES PARCS DENIS MADORE ET BOISJOLI ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34775

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien des patinoires et bâtiments des parcs Denis Madore et Barnston;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Dylan Riendeau pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 275 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Dylan Riendeau laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34776

9.2 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR JACOB DUBÉ POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES ET BÂTIMENTS DES PARCS YVON LEMIEUX ET KENNEDY ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34776

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien des patinoires et bâtiments du parc Yvon Lemieux et Kennedy;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Jacob Dubé pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 275 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Jacob Dubé laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34777

9.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR PIERRE LAMY POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET BÂTIMENT AU PARC COUILLARD ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34777

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et bâtiment du parc Couillard;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Pierre Lamy pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 275 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Pierre Lamy laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34778

9.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR MARC-OLIVIER BEAUDOIN POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET BÂTIMENT AU PARC LAURENCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34778

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Laurence;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Marc-Olivier Beaudoin pour satisfaire ces exigences;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 550 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Marc-Olivier Beaudoin laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18-12-34779

10.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET CABICO POUR LA LOCATION D'UN LOCAL SUR LA RUE MERRILL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34779

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le CIRC a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

CONSIDÉRANT que leCABICO a besoin d'un local industriel aux fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement doivent être effectués pour adapter les locaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du Locataire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de conclure un bail avec Cabico pour la location d'un local sur la rue Merrill et d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, le tout conformément au bail joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34780

10.2 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET CABICO POUR LA LOCATION D'UN LOCAL SUR LA RUE AKHURST ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34780

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le CIRC a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le CABICO a besoin d'un local industriel aux fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement doivent être effectués pour adapter les locaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du Locataire;

CONSIDÉRANT que les parties ont décidé d'un commun accord à mettre fin au bail pour les locaux situés au 660, 662, rue Akhurst pour le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le local situé au 662, rue Akhurst sera retiré du nouveau bail et qu'il a cessé d'être facturé depuis juillet 2018 pour son utilisation;

CONSIDÉRANT qu'il faut signer un nouveau bail pour le local situé au 660, rue Akhurst et que le présent bail remplace le bail existant pour le local concerné;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de conclure un bail avec Cabico pour la location d'un local sur la rue Akhurst et d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, le tout conformément au bail joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34781

10.3 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET INDUSTRIES PHIBIA INC. POUR LA LOCATION D'UN LOCAL SUR LA RUE AKHURST ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34781

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le CIRC a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

CONSIDÉRANT que le Locataire a besoin d'un local industriel aux fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement doivent être effectués pour adapter les locaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du Locataire;

CONSIDÉRANT que les parties ont décidé d'un commun accord à mettre fin au bail pour les locaux situés au 666, 664, rue Akhurst pour le 31 décembre 2018;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il faut signer un nouveau bail pour les locaux situés au 666, 664 et 662, rue Akhurst et que le présent bail remplace le bail existant pour les locaux concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de conclure un bail avec Industries Phibia inc. pour la location d'un local sur la rue Akhurst et d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, le tout conformément au bail joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

18-12-34782

11.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-35 AU MONTANT DE 60 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX D'ADAPTATION SCADA POUR LE DÉLESTAGE DU NOUVEAU POSTE 120 KV

RÉSOLUTION 18-12-34782

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer des travaux d'adaptation SCADA pour le délestage du nouveau poste 120 kV;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Cima + au montant de 60 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Cima +;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-35 pour des travaux d'adaptation SCADA pour le délestage du nouveau poste 120 kV auprès de la compagnie Cima + au montant de 60 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34783

11.2 MANDAT AUX SERVICES EXP POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE CONSTRUCTION DE SON FUTUR BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU PRATT POUR UN MONTANT TOTAL DE 51 800 \$

RÉSOLUTION 18-12-34783

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook dans le cadre de construction de son futur bassin de rétention du ruisseau Pratt, la Ville doit procéder à la réalisation d'une étude géotechnique ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de EXP au montant total de 51 800 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit d'octroyer ledit contrat à Les Services EXP pour le montant de 51 800 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ledit mandat est confié conformément au règlement de gestion contractuelle et sur la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de mandater les Services EXP pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de construction de son futur bassin de rétention du ruisseau Pratt pour un montant total de 51 800 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 22 novembre 2018, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET

D'affecter la somme au poste budgétaire 02-320-00-401, à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

18-12-34784

12.1 RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE LA MRC DE COATICOOK POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2019 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34784

CONSIDÉRANT que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT que les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU :

- De reconduire l'entente de partenariat avec la Sureté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2019;
- D'autoriser le paiement total de 10 000 \$ pour lesdits services sur réception de la facture ;
- D'autoriser la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins ; ET
- D'affecter la dépense au poste budgétaire 02-210 00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34785

12.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC AFIN DE SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES - VOLET 1

RÉSOLUTION 18-12-34785

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

CONSIDÉRANT que la Ville demande une aide financière dans le cadre du volet 1;

CONSIDÉRANT que le volet 1 vise à faire en sorte que les municipalités s'assurent, entre autres, de la désignation de personnes responsables de la réponse aux sinistres, de leur capacité d'alerter la population et d'alerter et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité en cas de sinistre majeur réel ou imminent;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

qui totalisent 18 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 13 500 \$;ET

- Que la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34786

12.3 AUTORISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK À PROCÉDER AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 6-1 (2018) RELATIF AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 718 910 \$

RÉSOLUTION 18-12-34786

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook se doit d'assurer en tout temps le service de protection incendie auprès des citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook doit remplacer le camion qui date de 1995 et l'échelle de 1974 et que tous deux ne rencontrent plus les normes actuelles de conformité et de sécurité et que le remplacement de pièces devient problématique;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook entend procéder à l'acquisition d'un camion échelle pour un montant maximal de 1 718 910 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook n'a pas les fonds estimés nécessaires à cette fin et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt pour se le procurer ;

CONSIDÉRANT que ledit emprunt au montant de 1 718 910 \$ est pour une période de 25 ans;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook à procéder à un règlement d'emprunt 6-1 (2018) relatif au financement de l'acquisition d'un camion échelle pour un montant maximal de 1 718 910 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

18-12-34787

13.1 APPUI AUX CERCLES DE FERMIÈRES DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 18-12-34787

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), donc le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT que plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des 'Tricots graffiti' et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

18-12-34788

14.1 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLUTION 18-12-34788

CONSIDÉRANT que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités prévoit qu'à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil déposent à une séance du conseil une déclaration de leurs intérêts pécuniaires mise à jour;

CONSIDÉRANT que le présent conseil a été élu par acclamation le 6 octobre 2017 et par scrutin le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complété tel qu'il est prévu par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'attester le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers et de verser ces déclarations à leur dossier respectif et de transmettre lesdites déclarations au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34789

14.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS-CADRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34789

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend adopter une politique sur le temps supplémentaire applicable aux employés-cadres;

CONSIDÉRANT que la municipalité estime que les cadres municipaux, à l'intérieur de leur rémunération globale, sont compensés pour le temps effectué dans le cadre de leurs activités professionnelles;

CONSIDÉRANT que ladite politique a pour but d'encadrer l'administration de la prise et du paiement du temps effectué par un employé-cadre ou professionnel en situation d'urgence ou d'événement de force majeure ainsi que de définir les règles relatives à l'accumulation de temps compensatoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- D'adopter la Politique portant sur le temps supplémentaire applicable aux employés-cadres jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et mandater la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter, connaître et diffuser cette politique et;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34790

14.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LES EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34790

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et ses employés-cadres désirent établir les conditions de travail de ces derniers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et ses employés-cadres ont négocié les conditions de travail et qu'une entente est intervenue;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de signer l'entente établissant les conditions de travail des employés-cadres pour les années 2018 à 2024;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ET d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34791

14.4 MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR FRANÇOIS FRÉCHETTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-12-34791

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et le directeur général ont convenu de modifications au contrat de travail de monsieur Fréchette;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de modifier le contrat de travail de monsieur Fréchette et d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34792

14.5 DÉPÔT DU CALENDRIER 2019 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 18-12-34792

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'année, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au calendrier en adoptant une résolution, laquelle fera l'objet d'un avis public de la même manière que lorsque le calendrier a été établi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- D'adopter le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront à 19 h 30 le deuxième lundi du mois à l'exception de celle du mois d'octobre qui se tiendra le deuxième mardi dudit mois, soit adopté comme suit :

Date	Jour	Heure
14 janvier	Lundi	19 h 30
11 février	Lundi	19 h 30
11 mars	Lundi	19 h 30
8 avril	Lundi	19 h 30
13 mai	Lundi	19 h 30
10 juin	Lundi	19 h 30
8 juillet	Lundi	19 h 30
12 août	Lundi	19 h 30
9 septembre	Lundi	19 h 30
15 octobre	Mardi	19 h 30
11 novembre	Lundi	19 h 30
9 décembre	Lundi	19 h 30

ET:

- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville dans le journal Le Crieur public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2019) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2019 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2019)

Le conseiller Denis Hébert donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-B-5 (2019) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2019 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., C. I-0.1).

L'objet de ce règlement est de fixer un montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1) pour l'année 2019.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-B-5 (2019), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-20 (2019) DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-20 (2019)

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 24-1-20 (2019) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2019.

L'objet de ce règlement est de déléguer au personnel-cadre, pour l'exercice financier 2019, le pouvoir de passer des contrats au nom de la municipalité et d'autoriser les dépenses à l'intérieur des limites et conditions prescrites au règlement ainsi que les dépenses dites incompressibles, c'est-à-dire des coûts fixes que la municipalité doit assumer soit en raison d'une obligation qu'elle a contractée antérieurement, soit pour permettre son fonctionnement régulier.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 24-1-20 (2019), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2019) INTITULÉ
RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019 ET DEMANDE DE
DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2019)

La conseillère Sylviane Ferland donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 25 (2019) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2019.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2019.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 25 (2019), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

18-12-34793

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-5-11 (2018) FIXANT LE
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 2-5-10 (2016)

RÉSOLUTION 18-12-34793

CONSIDÉRANT que l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* autorise le maire et les conseillers à recevoir une rémunération ainsi qu'une allocation de dépense pour la partie des dépenses inhérentes au poste qu'ils occupent;

CONSIDÉRANT qu'en outre de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux et celles qui occupent ces fonctions;

CONSIDÉRANT que les élus de la Ville de Coaticook administrent un budget de plus de 22 millions de dollars;

CONSIDÉRANT qu'une rémunération convenable des membres du conseil est de nature à intéresser plus de candidats à venir travailler à la cause municipale;

CONSIDÉRANT la complexité de plus en plus grande de la tâche et les modifications régulières du système municipal;

CONSIDÉRANT que le nombre d'heures que chaque membre du conseil doit donner pour bien remplir sa tâche va en augmentant d'année en année;

CONSIDÉRANT que, pour ces raisons, le conseil est d'opinion que le maire et les conseillers doivent recevoir une rémunération répondant à leurs charges;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2-5-11 (2018) fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 2-5-10 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34794

15.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-62 (2018) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE À VOCATION COMMERCIALE NUMÉRO C-501-3»

RÉSOLUTION 18-12-34794

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT les caractéristiques particulières et le potentiel de développement commercial de l'emplacement situé en bordure de la rue Main, du côté est de la rivière Coaticook;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'apporter certaines modifications au règlement de zonage dans le but de maximiser le rôle commercial de cet emplacement près du centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 12 novembre 2018, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-62 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone à vocation commerciale numéro C-501-3».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-34795

15.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-63 (2018) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE RC-613»

RÉSOLUTION 18-12-34795

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la loi permet à une municipalité de modifier ce règlement;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée à la municipalité afin de permettre, dans le cadre du projet de transformation de l'ancienne usine Belding-Corticelli, l'usage «Résidence de tourisme»;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 12 novembre 2018, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-63 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone RC-613».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

18-12-34796

16.1 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN POUR LES ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENT SEMBLABLES POUR LES ANNÉES 2019-2024

RÉSOLUTION 18-12-34796

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la ville de Coaticook souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que la Ville de Coaticook joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1er mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024; ET

- D'autoriser le trésorier, Benoit Marquis, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

- Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugé en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

- Le « Père-Noël » tenait à souligner aux élus en cette fin d'année ces vœux de Noël.
- M. Bertrand Lamoureux traite des sujets des condos de la Belding Corticelli et appuie la Ville dans le projet et commente sur la nouvelle rémunération des élus.

18-12-34797

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18-12-34797

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière